COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 OCTOBRE 2013

L'an deux mil treize, le vingt six octobre, à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 4 octobre 2013.

<u>Etaient présents</u>: Perrine FORZY, Francis LORIOT, Alexandre QUILLET, Danièle LEMETAIS, Bruno TAUNIN, Patricia LEROUX, Anne SIGWALT

Absents excusés : Benoît MORELLET, Guillaume VOELTZEL

Secrétaire de séance : Bruno TAUNIN

Membres en exercice: 9

Après approbation du dernier procès-verbal l'ordre du jour a été étudié comme suit

1. <u>Délibération budgétaire modificative :</u>

Madame le Maire présente la nécessité de procéder à un ajustement budgétaire motivé par des travaux supplémentaires notamment des reprises des gargouilles en fonte le long de la rue Oulgate, A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal présents décident la modification suivante :

Au 2152 Installations de voirie + 4 000€ 2041 Subventions d'équipement versées - 4 000€

Madame la Maire présente la nécessité de procéder à un ajustement budgétaire afin de payer les frais de dossier pour l'emprunt,

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal présents décident la modification suivante :

Au61522 Entretien de bâtiments- 180€Au668 Autres charges financières+180€

2. <u>Transfert compétence THD à la CC :</u>

Madame le Maire explique qu'impulsé au plan national par la Loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le déploiement des réseaux à très haut débit représente un levier pour la compétitivité, un facteur essentiel d'attractivité et l'opportunité de développer de nouveaux usages tant pour les entreprises que pour les citoyens.

Afin de garantir la cohésion sociale et économique par la couverture complète du territoire, l'assemblée départementale a adopté en juin 2012 le schéma départemental de déploiement du haut débit ; son objectif est le déploiement à partir de septembre 2013 d'un réseau de collecte par fibre optique jusqu'à des nœuds de raccordement optique dans chaque chef lieu de canton ; charge étant réservée aux collectivités locales d'amener la fibre jusqu'au cœur des quartiers, et aux opérateurs jusqu'aux maisons.

L'Assemblée Communautaire a décidé, à l'unanimité, le 26 septembre dernier, de proposer aux Communes de transférer à la Communauté de Communes la compétence déploiement du Très Haut Débit et montée en débit et de l'autoriser à adhérer au Syndicat « Eure Numérique ».

Vu le CGCT notamment les articles L5211-17, L5214-16 et L5214-27.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny n°2013-044 du 26/09/2013 notifiée à Madame le Maire le 10 octobre 2013.

L'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte Ouvert « Eure Numérique » est subordonnée à l'exercice de la compétence correspondante :

A l'unanimité et après délibération, les membres présents du Conseil municipal décident d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny au Syndicat Mixte Ouvert « Eure Numérique » et d'ajouter aux statuts communautaires le paragraphe suivant : « Contribution au développement de l'aménagement numérique par l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert Eure Numérique ».

3. Présentation du diagnostic et détermination des enjeux du PLU :

Neuf communes du canton se sont regroupées pour établir ensemble leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), sachant que les autres communes en possèdent déjà un ou une carte communale. Au-delà du partage des frais communs, l'intérêt est de pouvoir échanger des idées ou bien des analyses, et de faire évoluer chacun. Il était urgent de réaliser un PLU car depuis quelques années la pression foncière augmente très régulièrement sur notre secteur géographique, et cela va même en s'accélérant. Pour autant, nous patientions en attendant les résultats du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) approuvé à l'échelle du Pays du Vexin normand puis de sa Charte Urbanistique et Paysagère, pour ne pas prendre de décisions qui auraient pu s'y opposer. Les deux dossiers ayant été conclus, nous pouvions démarrer l'opération PLU, et ce fut fait au printemps 2013.

Madame le Maire présente un diaporama reprenant toutes les diagnostics établis par le cabinet Ldl sur les thématiques suivantes :

- ✓ Population, logements
- ✓ Activités, services, mobilités
- ✓ Paysages et environnement
- ✓ Analyse urbaine et paysagère

Et présentés aux membres des commissions « PLU » depuis six mois, à travers des réunions organisées et pilotées par le cabinet Le Dez-Legendre.

A la lecture de ces documents, les conseillers municipaux ont relevé les points spécifiques suivants pour la commune de Gamaches :

- ❖ La population est stable en nombre depuis 40 ans, contrairement aux autres communes qui ont un solde migratoire positif ; nous sommes dans la moyenne du canton en nombre d'habitants, mais la taille de nos ménages est légèrement supérieure ;
- ❖ La taille des logements est dans la moyenne mais le nombre de petits logements (T1 et T2) diminue ; il y a eu peu de constructions en 40 ans (moins d'une par an), il y a peu de logements vacants, et nous sommes revenus dans la moyenne au niveau des résidences secondaires après avoir été supérieur ;
- ❖ Gamaches a moins d'actifs et de retraités que la moyenne, peu de chômeurs, mais plus d'étudiants et d'autres inactifs (femmes au foyer ?);
- Nous avons 31 personnes qui travaillent sur place (en légère baisse), constituant une grande partie des 25 entrepreneurs déclarés sur la commune (mais dont 17

n'emploient pas de salariés) ; mais la grande majorité prend sa voiture et se déplace parfois loin pour rejoindre son lieu de travail ; ce qui justifie sans doute un nombre de véhicules par ménage plus élevé que la moyenne ;

❖ Beaucoup d'associations dans la commune, malgré qu'un certain nombre ont arrêté ;

De nombreuses questions viendront à se poser au fur et à mesure que nous avancerons dans le dossier : Où permettre de nouvelles implantations et où les refuser ? Laisse-t-on-la liberté de choisir l'aspect et la qualité des futurs logements ou impose-t-on des normes ? Comment intégrer la nouveauté sans détruire la vue du paysage ? Faut-il autoriser ou non la construction sur un terrain dont la voie d'accès n'est pas viabilisé ? Etc.

Le diaporama rappelle également des notions sur l'urbanisme, l'environnement, la climatologie, la pédologie et la biodiversité.

Enfin, à travers les échanges qui ont suivi, une dynamique pourrait être créée pour animer notre village à partir d'un projet envisagé aujourd'hui par un groupe : la création d'un lieu de vie permettant de se restaurer à un coût modeste, de réunir les habitants autour d'une activité (TV, jeux de société, salon de thé, babyfoot, etc.), de faire dépôt de pain et journaux, de vendre des produits alimentaires d'origine locale. Ce projet semble intéressant et mérite d'être discuté à nouveau.

En conclusion, Madame Le Maire rappelle que l'année 2013 a été consacrée au diagnostic, puis viendra le tour de la formation des élus aux critères d'implication dans le PLU. En février 2014, les conseils municipaux des 9 villages établiront les grands enjeux à suivre pour chacun d'entre eux. Il sera ensuite temps de passer le témoin à la nouvelle équipe en avril qui poursuivra le chantier.

4. Questions diverses:

Aucune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.